

# ASSIFONTE

**Association de l'industrie de la fonte de fromage de l' UE**

**Association of the processed cheese industry in the EU**

**Vereinigung der Schmelzkäseindustrie in der EU**

**RAPPORT ANNUEL 2007**

**ANNUAL REPORT 2007**

**JAHRESBERICHT 2007**



ASSIFONTE  
Jägerstraße 51  
D – 10117 Berlin  
Tel: +49 30 4030445-0  
Fax: +49 30 4030445-55  
E-Mail: [hetzner@milchindustrie.de](mailto:hetzner@milchindustrie.de)  
E-Mail: [bindseil@milchindustrie.de](mailto:bindseil@milchindustrie.de)  
Internet: [www.assifonte.eu](http://www.assifonte.eu)

April 2008



## SOMMAIRE

	Page
Introduction.....	2
<b>1 Développement économique internationale .....</b>	<b>3</b>
▪ Estimations positives confirmées.....	3
▪ Convergence croissante .....	4
▪ L'euro toujours fort par rapport au dollar.....	4
<b>2 Le marché commun.....</b>	<b>4</b>
▪ Les aides directes prévalent dans les dépenses du secteur de l'agriculture	4
▪ Baisse nette des dépenses pour le secteur laitier .....	4
▪ Nouvelle organisation du marché .....	5
▪ Négociations OMC sur le point d'échouer ? .....	5
▪ Health Check et quota laitier.....	5
▪ Les prix 2006/07 en augmentation .....	5
▪ La production de fromage fondu.....	6
<b>3 L'Union Européenne.....</b>	<b>6</b>
▪ L'élargissement de l'UE vers l'Europe de l'Est .....	6
<b>4 Législation Européenne .....</b>	<b>6</b>
▪ Les exigences du règlement Européen relatif aux allégations.....	6
<b>5 Les travaux au sein de la Fédération international de la Laiterie.....</b>	<b>7</b>
▪ Standard du Codex pour le fromage fondu.....	7
<b>6 Dossiers prioritaires au sein d'ASSIFONTE.....</b>	<b>8</b>
▪ Guide de bonne pratique .....	8
▪ Groupe de travail « recovered cheese » .....	8
▪ Comité Directeur.....	8
▪ Assemblée Générale .....	9
▪ Comité Consultatif Lait.....	9
▪ European Dairy Association .....	9
Le mot de la fin.....	10
<b>Annexes statistiques.....</b>	<b>.....</b>



## Introduction

Il apparaît actuellement que les négociations qui avaient démarrées au sein de l'OMC avec tellement d'optimisme ont aboutis dans une impasse. L'impression que les participants s'emploient surtout à expliquer pourquoi ils ne peuvent pas faire plus d'efforts au lieu de chercher des solutions possible, semble se confirmer de plus en plus.

Après une interruption de presque un an, les propositions actuelles demandent encore plus de concessions de la part de l'Union Européenne. Toujours aucune trace, par contre, de concessions ou ouverture des marchés de la part des autres partenaires de négociation. Et c'est justement ce point qui avait fait échouer les négociations en automne dernier. Beaucoup dépend de la position des Etats Unis, mais là aussi tout semble indiquer que l'envie de s'engager sur une voie et de prendre des décisions est de plus en plus faible, surtout dans la perspective des élections présidentielles en 2008. On peut donc s'attendre à une période d'attente prolongée.

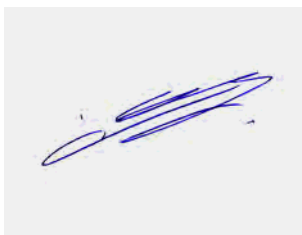
Actuellement, les objectifs de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), à savoir l'élimination des obstacles au commerce, sont passés à l'arrière-plan notamment en raison de la situation sur le marché mondial du lait. En 2007 le marché mondial a atteint le niveau de prix en vigueur au sein de l'UE. L'administration de l'UE a abrogé les restitutions à l'exportation ainsi que d'autres aides. Le Dollar faiblissant par rapport à l'Euro a également contribué à évincer les produits laitiers européens du marché mondial.

Concernant l'exigence des pays partenaires de l'OMC de réduire la protection extérieure, on ferait bien d'être prudent pour éviter les mauvaises surprises au cas où les prix sur le marché mondial baisseraient de nouveau.

En 2006/2007 l'industrie Européenne de la fonte de fromage a du apprendre que les matières premières sont soumises a des fluctuations importantes. Il faut en tenir compte du côté du prix final, surtout lorsque des contrats de vente à long terme ont été conclus.

Fin 2007 / début 2008, la situation des matières premières pour l'industrie du fromage fondu était de nouveau un peu meilleure. Il faut espérer que les extrêmes que l'on a connus en 2007 ne se reproduiront plus à l'avenir.

Durant la période concernée, ASSIFONTE – sous la vice-présidence de Gerard Kasbergen – était surtout très occupé par l'élaboration d'un guide de bonne pratique. La convention volontaire des fabricants de fromages fondus est actuellement en phase de reconnaissance/acceptation au sein au sein de la Commission Européenne. Ce travail représente une étape importante de plus dans le souci de notre secteur d'améliorer l'image de ses excellents produits.



Alain Cougoulic  
Président



## 1 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONALE

### ▪ Estimations positives confirmées

Déjà l'année passée, les premières tendances positives du développement économique de l'Union Européenne étaient visibles. Il n'était cependant pas encore possible de se prononcer clairement sur les effets de l'élargissement aux dix nouveaux Etats membres (ainsi que deux Etats membres supplémentaires à partir de janvier 2006) sur le développement économique global. Les données économiques disponibles maintenant montrent une tendance plus positive que ce que l'on pouvait attendre il y a un an encore. La croissance économique a atteint 2,9 pourcent en 2006 et on attend un résultat similaire pour 2007. Il est réjouissant de voir que les grands Etats membres tels que l'Allemagne avec +2,8 pourcent, la France avec +2,1 et l'Espagne avec +3,2 viennent de plus en plus renforcer cette tendance. L'Irlande est toujours en tête avec une croissance de son produit national brut de 5,2 pourcent. Cette tendance devrait continuer également en 2007, mais on peut d'ores et déjà voir maintenant que les prévisions de l'OCDE seront probablement dépassées.

Le développement au sein des nouveaux Etats membres est également particulièrement intéressant. L'élargissement de l'UE a renforcé la croissance économique. C'est surtout valable pour des petits pays comme l'Estonie et la Lettonie avec plus de 11%, mais la Pologne aussi a atteint des résultats très positifs avec une croissance de presque 6 pourcent en 2006.

Il n'est cependant pas encore possible de faire des prévisions sur le dévelop-

pement en 2007 dans tous les pays de l'Europe de l'Est. Mais on constate qu'il n'y aura pas de diminution conséquente, de sorte que l'on peut s'attendre, également pour l'année en cours, à des impulsions toujours positives.

La croissance économique a également des conséquences positives en terme d'emploi. Dans tous les pays de l'euro le pourcentage de chômeurs s'est réduit en passant de 8,6 à 8,0 pourcent. On s'attend à une amélioration également cette année. Bien que l'Allemagne ait connu un développement économique positif, il n'y a pas encore d'amélioration en vue en 2006 par rapport à l'année précédente. Les prévisions de l'OCDE pour 2007 ne devrait cependant pas être sous-passées, de sorte que le taux de chômage baissera aussi dans cet Etat membre. Les autres Etats membres ont de nouveau atteint – mis à part quelques petites variations (souvent des améliorations) – les résultats de l'année précédente et cette tendance persévère.

En Europe de l'Est, la nette amélioration de la croissance économique a également entraîné une meilleure situation sur le marché du travail. Le taux de chômage a baissé dans presque tous les pays (exception faite de la Hongrie). Cette tendance se confirme également pour 2007 – dans la mesure où des chiffres sont disponibles. De manière générale, il convient de noter que les nouveaux Etats membres ne sont pas les seuls à avoir profité de leur adhésion à l'UE. Les « anciens » Etats membres semblent également avoir lassé derrière eux la phase de crise de ces dernières années.



## Données économiques de l'U.E. et des pays OCDE sélectionnés

	Croissance de l'économie (PIB) % année préc.			Chômeurs (% personnes actives)		
	2005	2006	2007P	2005	2006	2007P
Belgique	1,5	3,0	2,6	8,4	8,2	8,0
Allemagne	1,0	2,8	2,6	11,3	11,3	11,3
Finlande	3,3	3,6	2,8	8,4	8,0	7,5
France	1,2	2,1	1,7	9,9	9,2	8,7
Grèce	3,7	3,5	3,1	9,9	9,7	9,6
Irlande	4,7	5,2	5,0	4,3	4,3	4,1
Italie	0,1	1,4	1,2	7,7	7,5	7,2
Pays-Bas	1,5	2,7	2,4	4,7	4,5	4,1
Autriche	1,8	2,4	2,0	5,2	5,0	5,1
Portugal	0,4	1,0	1,2	7,6	7,8	7,7
Espagne	3,4	3,2	2,8	9,0	8,3	8,0
<b>Euroland</b>	<b>1,4</b>	<b>2,9</b>	<b>2,8</b>	<b>8,6</b>	<b>8,0</b>	<b>7,6</b>
Danemark	3,3	2,5	2,0	5,7	5,1	4,8
Royaume Uni	1,9	2,6	2,4	4,8	5,3	5,4
Suède	2,7	3,5	2,7	5,8	5,5	5,2
Pologne	3,5	5,8	6,0	18,2	16,2	12,0
Hongrie	4,1	3,9	2,4	7,2	7,5	n.a.
Rép. Tchèque	6,1	6,0	5,5	7,9	7,2	n.a.
Slovaquie	6,1	8,3	8,0	11,6	10,4	n.a.
Slovénie	4,0	5,2	4,7	10,1	9,6	n.a.
Estonie	10,5	11,4	n.a.	7,9	5,9	n.a.
Lettonie	10,6	11,9	n.v.	8,9	6,8	n.a.
Lituanie	7,6	7,5	n.v.	8,3	5,6	n.a.
Malta	3,0	2,9	n.v.	7,3	7,3	n.a.
Chypre	3,8	3,8	n.v.	5,2	4,6	n.a.
Bulgarie	5,5	6,1	6,0	10,1	9,0	n.a.
Roumanie	7,7	6,5	5,8	7,2	7,3	n.a.
Turquie	7,4	6,1	5,2	8,8	8,4	n.a.
Suisse	1,9	2,5	2,0	3,8	3,3	3,0
Norvège	2,3	2,8	2,3	3,5	2,9	2,6
Etats Unis	3,2	3,1	2,3	5,1	4,7	4,8

2007 = chiffres provisoires - Source: Research Büro und Destatis  
n.a. = not available

### ▪ Convergence croissante entre les Etats membres européens

Les critères de convergence, qui avaient été fixés il y a plusieurs années déjà, ont pour objectif de surveiller la mise en place et la collecte de données clés dans les divers Etats membres, afin de permettre à ces Etats membres - dans le cas d'un développement globalement régulier - de rejoindre la zone de l'euro. Sur les anciens 15 Etats membres, douze font partie de la zone de l'euro. Le Danemark, la Grande Bretagne et la Suède n'en font pas encore partie. Ceci est cependant plutôt lié à la mentalité de la



population plutôt qu'au développement économique. Par rapport à cela, il y a déjà un certain nombre de Pays de l'Europe de l'Est, qui font partie de l'UE depuis peu, qui souhaitent faire partie de la zone de l'euro. Il faudra cependant certainement encore un temps d'observation plus long, avant qu'il ne puisse y adhérer.

### Situation des critères de convergence

	Taux d'inflation (% année précéd.)				Solde de budget % de P.I.B.				Dette % de P.I.B.			
	2005	2006	2007P	2008P	2005	2006	2007	2008P	2005	2006	2007	2008P
	Valeur référence 2,5				-3,0				60,0			
<b>Belgique</b>	2,5	2,3	1,8	1,7	0,0	0,2	0,3	0,1	95,2	89,8	n.a.	n.a.
<b>Allemagne</b>	1,9	1,8	2,0	1,9	-3,3	-1,6	-0,5	0,0	67,0	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Finlande</b>	0,8	1,3	1,5	1,7	2,6	3,9	4,0	3,8	41,1	38,6	36,7	n.a.
<b>France</b>	1,9	1,9	1,5	1,8	-2,9	-2,5	-2,5	-2,3	66,6	66,6	67,5	68,0
<b>Grèce</b>	3,5	3,3	2,8	3,0	-4,5	-2,6	-2,3	-2,4	102,3	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Irlande</b>	2,2	2,7	2,8	2,9	1,0	2,9	1,5	1,1	32,1	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Italie</b>	2,2	2,2	1,9	2,0	-4,1	-4,4	-2,5	-2,2	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Pays Bas</b>	1,5	1,7	1,7	2,0	-0,3	0,6	-0,3	0,4	52,2	49,8	47,3	46,9
<b>Autriche</b>	2,1	1,7	1,9	1,9	-1,5	-1,1	-0,8	-0,7	63,6	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Portugal</b>	2,1	3,0	2,6	2,5	-6,0	-3,9	-3,6	-3,2	59,5	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Espagne</b>	3,4	3,6	2,7	3,3	1,1	1,8	1,7	1,3	47,2	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Euroland</b>	<b>2,2</b>	<b>2,2</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>	<b>-2,4</b>	<b>-1,6</b>	<b>-0,9</b>	<b>-0,7</b>	<b>71,2</b>	<b>70,8</b>	<b>70,9</b>	<b>n.v.</b>
<b>Danemark</b>	1,7	1,9	1,8	1,8	4,9	4,2	3,0	3,0	43,2	41,3	39,0	n.a.
<b>Royaume Uni</b>	2,0	2,3	2,4	1,9	-3,2	-2,4	-2,5	-2,1	41,0	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Suède</b>	0,8	1,2	1,3	1,8	2,9	2,2	1,7	1,5	52,0	51,1	50,8	49,9
<b>Pologne</b>	2,2	1,3	n.a.	n.a.	-2,5	n.a.	n.a.	n.a.	42,5	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Hongrie</b>	3,5	4,0	n.a.	n.a.	-6,5	n.a.	n.a.	n.a.	57,7	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Rép. Tchèque</b>	1,6	2,1	n.a.	n.a.	-3,6	n.a.	n.a.	n.a.	30,4	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Slovaquie</b>	2,8	4,3	n.a.	n.a.	-3,1	n.a.	n.a.	n.a.	34,5	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Slovénie</b>	2,5	2,5	n.a.	n.a.	-1,4	n.a.	n.a.	n.a.	28,0	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Estonie</b>	4,1	4,4	n.a.	n.a.	2,3	n.a.	n.a.	n.a.	4,5	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Lettonie</b>	6,9	6,6	n.a.	n.a.	0,1	n.a.	n.a.	n.a.	12,1	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Lituanie</b>	2,7	3,8	n.a.	n.a.	-0,5	n.a.	n.a.	n.a.	18,7	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Malta</b>	2,5	2,6	n.a.	n.a.	-3,3	n.a.	n.a.	n.a.	74,2	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Chypre</b>	2,0	2,2	n.a.	n.a.	-2,4	n.a.	n.a.	n.a.	69,2	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Bulgarie</b>	6,0	7,4	n.a.	n.a.	3,1	n.a.	n.a.	n.a.	29,9	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Roumanie</b>	9,1	6,6	n.a.	n.a.	-0,4	n.a.	n.a.	n.a.	15,2	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Turquie</b>	8,1	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

2007 chiffres provisoires / 2008 Estimation; Source: DB Research Büro und Destatis, n.a. = not available

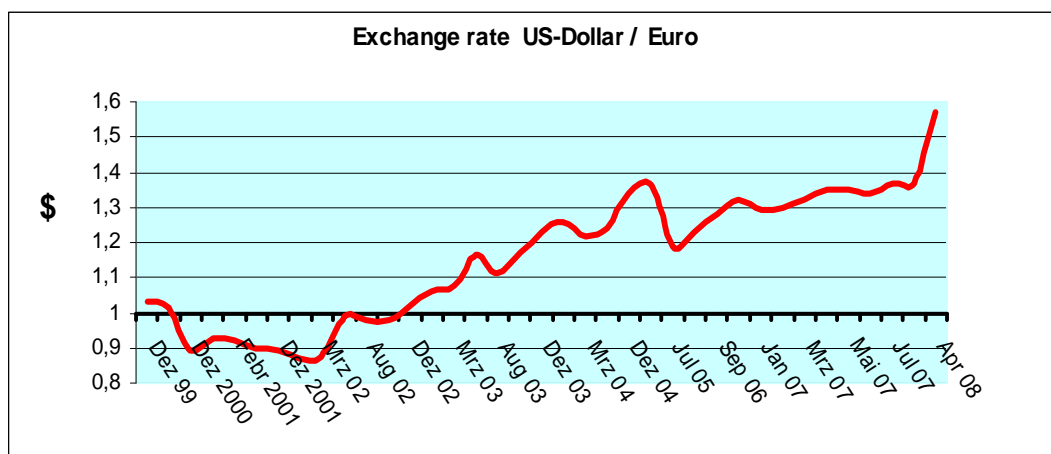
Pour les Etats membres qui font déjà partie de la zone de l'euro, on note que la discipline en terme d'inflation et de budget s'est nettement améliorée. Surtout l'Allemagne, qui n'avait pas respecté le solde budgétaire, s'aligne de nouveau sur les règles prévues. Ceci est d'autant plus important dans la mesure où c'est surtout le comportement des « grands » Etats membres qui donne l'exemple pour les plus « petits » Etats membres quant à la sérosité dans le respect des critères.



## L'euro toujours fort par rapport au dollar

C'est en août 2002 que « l'ascension » de l'euro commença par rapport au dollar. Après le sommet atteint en août 2004 avec env. 1,30 US dollar pour 1 euro, il s'avère que ce niveau relativement élevé semble devenir une constante. En tout cas, le rapport de 1,20 dollar n'a plus été atteint depuis ce

temps. Un euro fort recèle le grand danger d'une forte augmentation du prix des exportations vers la zone du dollar. Jusqu'à présent, cependant, cette évolution ne s'est faite que très peu ressentir. Le flux des exportations a même pu être augmenté.



## 2 LE MARCHÉ COMMUN

### ▪ Les aides directes prévalent dans les dépenses du secteur de l'agriculture

Après avoir dissociées la plupart des aides payées par l'Union, il devient de plus en plus évident à quel point ce type de subvention est un poste important au sein du budget. Par rapport à cela, les dépenses directes visant l'organisation du marché laitier baissent pour atteindre

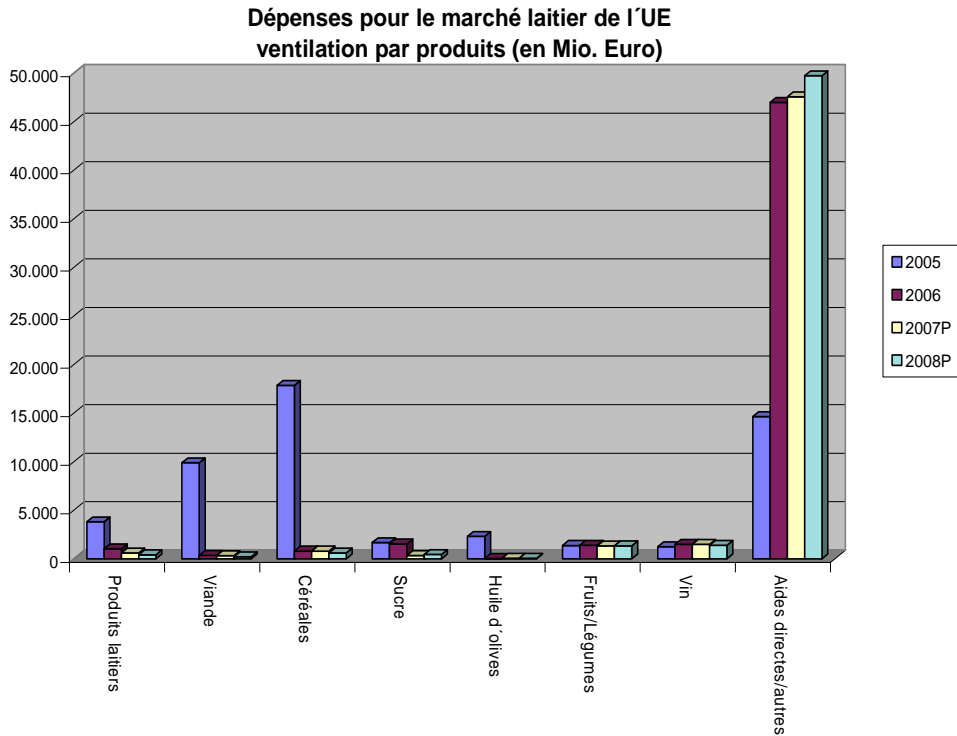
un niveau réel d'environ 300 millions d'euros. Ceci est principalement lié au fait que la Commission Européenne n'utilise plus les instruments très coûteux dans le passé pour organiser les marchés.

### ▪ Baisse nette des dépenses pour le secteur laitier

Le rapport entre les aides directes et les aides pour certaines fonctions d'organisation du marché laitier est particulièrement frappant. Les mesures pour l'intervention de poudre de lait écrémé et de beurre ont cessées. Depuis mai de cette année, aucune restitution n'est plus payée pour le beurre. Pour d'autres produits ces paiements ont déjà cessés plus tôt. Ainsi, le poste le plus important au niveau des dépenses

sont donc les aides directes en guise de compensation du revenu, suite à la baisse des prix d'intervention effectuée. Ce dernier a atteint un prix jamais vu d'env. 3,5 cents par kilogramme. On regrette qu'en attendant les producteurs de lait ne souhaitent plus inclure les mesures d'aides dans le calcul du revenu provenant du lait. Bien que la baisse du niveau général du prix du lait ait justement entraîné ces paiements.

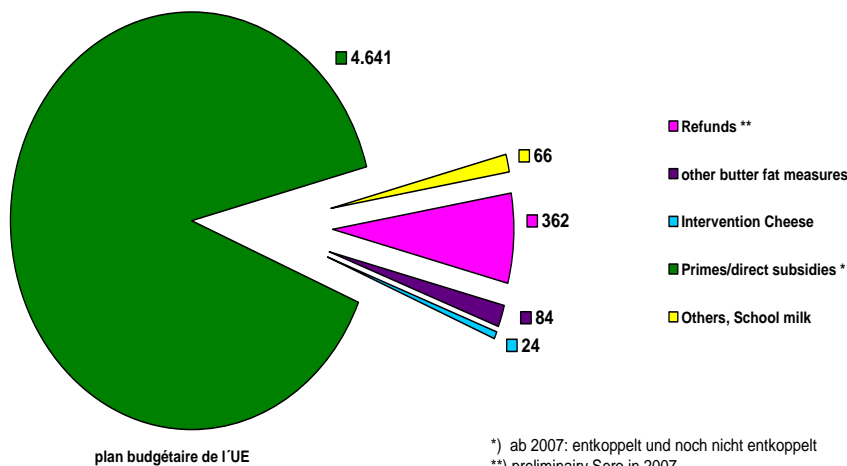




▪ **Nouvelle organisation du marché**

Dans le cadre de la « débureaucratization », la Commission Européenne a transformé 24 règlements de marchés pour les regrouper au sein d'une seule loi de plusieurs centaines de pages, qui est entrée en vigueur le 01.01.2008. Les mesures d'organisation du marché ne jouent actuellement qu'un rôle négligeable au sein du secteur laitier. Ses instruments ne sont quasiment plus utilisés, vu les développements actuels du marché.

**Dépenses pour le marché laitier 2007  
ventilation par utilisation (en Mio. Euro)**



### ▪ **Négociations OMC sur le point d'échouer ?**

Les négociations au sein de l'OMC II ont également continué en 2006/2007. Le Président du Comité Agriculture de Genève, Falconer, a fait maints efforts pour pouvoir réunir tous les partenaires de négociation autour d'un compromis. Ceci n'a pas abouti jusqu'en été 2007. Les négociations « de la dernière chance » auront lieu en septembre et le monde suivra avec grande attention les efforts à Genève pour trouver un com-

promis. Notamment les pays tiers demandent à l'UE de faire une offre généreuse en matière de réduction des barrières douanières. ASSIFONTE est d'avis qu'un accord juste et équitable est nécessaire. Il faut cependant s'assurer que cet accord soit équilibré. Les nouvelles propositions que le Président a présentées début 2008 ne montrent que très peu de mouvement.

### ▪ **Health Check et quota laitier**

En préparation d'un possible accord de l'OMC, la Commission prépare une large discussion sur le futur de l'organisation du marché laitier, appelé « Health Check ». Selon le Commissaire de l'Agriculture, Mme Fischer-Boel, le maintien du système des quotas laitiers n'aura plus de sens dans le cas de la

suppression de toutes les mesures d'organisation du marché. Au sein de l'UE tout comme au sein des Etats membres, les avis sur cette question divergent. Il est en tout cas certain que la Commission ne proposera pas la prolongation du règlement actuel.

### ▪ **Les prix 2006/07 en augmentation**

Dans la deuxième moitié de 2006 les marchés des matières premières pour le fromage fondu ont vu leur prix augmenter, une tendance qui s'est confirmée en 2007. Surtout en début 2007, les prix pour la matière première ont littéralement flambés. Ceci vaut principalement pour la poudre de lait écrémé, mais aussi pour le beurre et le fromage naturel. L'industrie européenne de la fonte de fromage se trouve de ce fait dans une situation relativement difficile, car

d'un côté les prix de vente au commerce sont fixés par des contrats, d'un autre côté les prix pour la matière première n'ont cessés d'augmenter. Cette situation n'a pu être corrigée qu'une fois les anciens contrats venus à échéance et de nouveaux pouvant ainsi être conclus.

Comme cette évolution a été très différente au sein de l'Union, ceci a entraîné d'énormes distorsions de la concurrence dans le secteur et les Etats membres.

## **La production de fromages fondus au sein de l'Union**

Bien que toutes les données ne soient pas encore disponibles, on peut partir du principe que la production de fromages fondus a augmenté en 2006. D'une part, certains pays « traditionnels » tels que l'Autriche, le Danemark ou la France ont vu leur production baisser,

d'autre part, des pays tels que l'Allemagne ou la Pologne enregistrent une forte augmentation. Concernant la France, on peut dire que la baisse est liée à la délocalisation de capacités de production vers des pays en dehors de l'Union.



## Production of Processed Cheese in t

Countries	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Austria	18.017	20.900	23.990	29.385	31.659	33.214	31.996
Belgium *)	55.407	44.421	42.100	42.300	44.300	46.300	47.000
Denmark *)	20.060	21.000	20.500	20.500	20.000	22.000	20.000
Finland	15.579	18.597	19.613	19.600	17.000	17.257	19.249
France	138.655	135.299	132.276	125.872	129.133	123.570	121.660
Germany	170.676	175.369	177.484	167.330	175.200	177.100	190.000
Ireland *)	11.000	11.000	11.000	12.000	12.000	12.000	12.000 *)
Italy	20.200	20.300	20.000	20.150	25.000	23.000	25.000
Netherlands	16.820	17.800	17.000	16.000	15.927	14.225	17.357
Spain	37.000	36.100	36.000	37.000	36.500	36.900	37.925
Sweden	7.565	6.000	7.314	7.406	6.870	6.870	4.176
United Kingdom	34.349	33.477	36.377	36.000	36.997	37.000	37.000 *)
Czech Rep.				19.900	19.913	19.913	18.877
Estonia				2.000			
Hungary			12.900	10.000			
Poland				59.000	59.000	63.300	78.000
Slovakia			11.700	12.300			
<b>Total</b>	<b>545.328</b>	<b>540.263</b>	<b>568.254</b>	<b>636.743</b>	<b>629.499</b>	<b>632.649</b>	<b>660.240</b>

\*) estimated

### 3 L'UNION EUROPEENNE

#### ▪ L'élargissement de l'UE vers l'Europe de l'Est

Suite à une décision de l'UE et sur la base d'obligations/de contraintes strictes, la Bulgarie et la Roumanie ont rejoint l'Union Européenne au 1er janvier 2007. Depuis, la Communauté compte donc 27 Etats membres et un marché commun d'environ 490 millions de consommateurs sur une surface de 4,324 millions de mètres carrés. La population de l'UE a ainsi augmenté de 6,5 pourcent, ce qui équivaut à environ 30 millions de nouveaux consommateurs.

Cependant, l'adhésion des nouveaux Etats membres n'a entraîné qu'une très légère augmentation de la consommation dans le secteur laitier. Le quota de lait de l'UE a augmenté de 4 millions de tonnes ou de 2,9 pourcent, suite à

l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie.

Les livraisons de lait aux laiteries de l'UE à 27 ont augmenté de 1,7 pourcent en avril 2007 par rapport à la même période de l'année précédente. Ceci représente une augmentation de 2,2 pourcent pour les quatre premiers mois de l'année 2007.

L'adhésion de nouveaux Etats membres sera toujours à l'ordre du jour à Bruxelles dans le futur : des négociations d'adhésion sont en cours avec la Croatie depuis octobre 2005 et la Macédoine a le statut d'un candidat depuis décembre 2005. Les deux pays ont pris des mesures importantes visant à adapter leur législation. Le secteur de la justice,



la lutte contre la corruption et les réformes économiques nécessitent cependant encore bien des efforts supplémentaires. Depuis octobre 2005, les négociations en cours avec la Turquie sont complètement ouvertes quand à leur résultat.

Les secteurs de la liberté d'expression, de la religion et du contrôle de la popu-

lation par l'armée présentent encore bien des déficits.

Les candidats potentiels à l'adhésion à l'UE sont les pays du Balkan tels que l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, Monténégro et la Serbie. L'Albanie et le Monténégro ont déjà conclu un accord de stabilisation et d'association avec l'UE en 2006, respectivement en 2007.

#### 4 LEGISLATION EUROPEENNE

##### ▪ Les exigences du règlement Européen relatif aux allégations

EDA (European Dairy Association) a la position suivante concernant le règlement de l'UE 1924/2006 relatif aux allégations

- les indications concernant la valeur nutritive qui ne pouvaient pas être utilisées jusqu'alors et qui devront nouvellement être indiquées/apposées sur les emballages, ne sont pas directement concernées par le délai d'entrée en vigueur du règlement le 1er juillet 2007. Un nouvel étiquetage concernant la valeur nutritive n'est pas exclu d'après l'annexe en raison de profils nutritionnels manquants, et peut donc être utilisé dès à présent. C'est seulement une fois que les profils nutritionnels sont disponibles officiellement que ceux-ci doivent être respectés dans les indications des valeurs nutritionnelles. Il existe cependant une période transitoire de 2 ans à partir de la mise en place des profils nutritionnels. D'ici là, il est donc possible d'utiliser les indications concernant la valeur nutritionnelle sur l'emballage comme jusqu'à pré-

sent ou bien en accord avec l'annexe de la directive Européenne n° 1924/2006.

- Concernant l'indication « léger/light » sur l'emballage, celle-ci ou des étiquetages semblables fixés au sein de règlements nationaux peuvent continuer à exister. Ceci vaut au moins jusqu'à ce que les périodes transitoires respectives pour les profils nutritionnels viennent à échéance. Indépendamment de cela, il convient cependant d'attirer l'attention sur le fait que les réglementations nationales peuvent – dans des conditions bien précises – exempter des obligations du règlement, et que les réglementations nationales relatives aux indications sur la valeur nutritionnelle peuvent donc être maintenues. Selon ce point de vue, les réglementations concernant le terme « léger » - telles que par exemple celles du règlement pour produits laitiers et du règlement fromage - pourraient donc être maintenues au niveau national.



## 5 LES TRAVAUX AU SEIN DE LA FEDERATION INTERNATIONALE DE LA LAITERIE

### ▪ Standard du Codex pour le fromage fondu (A-8)

La révision du standard du Codex pour le fromage fondu (A-8) se révèle toujours extrêmement difficile. Début février 2007 avait lieu à Bruxelles une réunion du groupe de travail mis en place par le Comité Lait et Produits Laitiers du Codex (CCMMP).

Ce groupe de travail devait de nouveau essayer de trouver un compromis quant aux divers points de divergences qui avaient entraîné le rejet du standard du Codex pour le fromage fondu au niveau 2 lors de la dernière réunion. C'est divergences, non négligeables, concernaient notamment la définition (délimitation par rapport aux préparations de fromage fondu qui ne doivent pas être concernées par le standard), la teneur minimale en fromage, les additifs autorisés et l'obligation d'indiquer la teneur en fromage sur l'étiquette.

La différenciation, qui avait été envisagée au début, entre le fromage fondu et le fromage fondu tartinable avec une teneur en matière grasse dans l'extrait sec  $\geq 50$  a été modifiée. Dorénavant, il est prévu de distinguer entre le fromage fondu avec une matière grasse dans l'extrait sec élevée ou basse et le fromage fondu avec une teneur en matière

grasse réduite. Le fait de savoir si le fromage devait être le plus important constituant individuel et si la valeur devaient être fixées sur la base du poids du produit ou bien de la matière sèche était controversé.

Bien que les délégations aient indiqué leur disposition à trouver un compromis, ceci n'a pas été possible.

En février 2008, le CCMMP a discuté un projet pour un standard du Codex A8. Les divergences, surtout côté européen, étaient toujours présentes, c'est pourquoi une adoption n'a pas eu lieu. Afin de donner à l'industrie mondiale de la fonte de fromage la possibilité de trouver un accord, il a été décidé d'amener le standard au niveau 5/8 et d'essayer d'arriver éventuellement à une adoption en 2010. La présidence du groupe de travail Codex est entre les mains de la Nouvelle Zélande et de la France.

Une chose est sûre : Si aucun accord n'a pu être obtenu d'ici là, alors le standard du Codex pour le fromage fondu n'aura plus aucune signification pour le marché mondial.



## 6 DOSSIERS PRIORITAIRES AU SEIN D'ASSIFONTE

### Guide de bonne pratique

Dans le cadre des efforts visant à montrer la grande qualité du fromage fondu et surtout le grand soin apporté à sa production, ASSIFONTE s'est fixé pour objectif la mise en place d'un « guide de bonne pratique » (good manufacturing practice - GMP). Suite à la décision de l'Assemblée Générale, le Président, Alain Cougoulic, a pris contact avec toutes les entreprises européennes de fromage fondu, afin d'obtenir leur accord pour la mise en place d'un tel guide. C'est avec une très large majorité que cet accord a été donné.

Sous la présidence du vice-président, Gerard Kasbergen, le groupe de travail a mis au point ce guide de bonne pratique et l'a présenté pour approbation à l'Assemblée Générale en octobre 2007 à Prague. Il est maintenant prévu de discuter ce papier avec des représentants de la Commission Européenne afin de pouvoir obtenir la reconnaissance officielle de l'EFSA. Les travaux sont actuellement encore en cours et devraient être terminés d'ici la prochaine Assemblée Générale.

### Groupe de travail « recovered cheese »

Il s'est avéré que les Etats membres ont en partie des idées divergentes concernant les exigences au « recovered cheese » (fromage qui est réintroduit dans le cycle des produits comestibles). La Commission Européenne, et notamment DG Sanco, s'est chargée de ce point, afin d'éclaircir ce dossier. ASSIFONTE a mis en place un groupe de travail ensemble avec EDA et

EUCOLAIT qui a pour objectif de trouver une procédure qui sera à la fois acceptable pour tous ceux concernés et compréhensible/retraçable pour la Commission Européenne. Le vice-président d'ASSIFONTE, M. Gerard Kasbergen, présidera ce groupe de travail. Ses travaux devraient être terminés dans le courant de l'année 2008.

### Comité Directeur

Le Comité Directeur d'ASSIFONTE (CD) s'est réuni à plusieurs reprises pendant la période concernée par ce rapport pour traiter principalement de l'évolution et des événements sur le marché. Les modalités plus strictes pour la reconnaissance de l'équivalence dans le cadre du perfectionnement actif ont été discutées avec un représentant de la Commission Européenne (DG Taxud) et des propositions de simplification ont été soumises.

« recovered cheese » et du code de bonne pratique (GMP) et les analyse quant à leurs chances de réalisation.

Le CD accompagne également en permanence les initiatives en matière de

Le CD s'efforce actuellement d'attirer de nouveaux membres, la Slovaquie et la Hongrie étant ses candidats de prédilection. Des initiatives adéquates seront lancées dans le courant de l'année 2008. Le trésorier, Hans Bender, et le Secrétaire Général, Eberhard Hetzner, ont élaboré un document visant à présenter les activités d'ASSIFONTE, afin de pouvoir informer les pays intéressés sur la manière de travailler



d'ASSIFONTE. Une nouvelle initiative, lancée par le Président Alain Cougoulic, vise à analyser plus en détail les caractéristiques nutritionnelles du fromage fondu. Il est nécessaire de présenter aux membres d'un côté les aspects positifs, mais aussi les aspects dangereux qui peuvent être avancés dans l'argumentation de ceux qui critiquent ce produit.

D'autre part, le CD a invité le plus haut fonctionnaire de la Commission chargé

de la division lait à une excursion aux Pays Bas, lors de laquelle a eu lieu une visite d'une entreprise de production de fromage fondu mais aussi une production de fromage fermier. C'est dans ce contexte qu'il a été possible d'attirer l'attention sur les difficultés du perfectionnement actif. En même temps, les grands efforts de ce secteur de l'industrie pour permettre la transparence dans le processus de fabrication ont pu être mis en avant.

### **Assemblée Générale**

Sur invitation de la délégation tchèque, l'Assemblée Générale a eu lieu à Prague en octobre 2007. Dans le cadre d'une courte série de conférences, les principaux thèmes concernant la politique laitière, le commerce extérieur ainsi que les progrès dans la mise en place d'un guide de bonne pratique GMP ont

pu être présentés. Le nombre de participants à cette Assemblée était particulièrement élevé. Il est intéressant de noter que parmi les participants aux Assemblées Générales d'ASSIFONTE on compte toujours un nombre important de directeurs d'entreprises.

### **Comité Consultatif Lait**

Le Secrétaire Générale d'ASSIFONTE est membre du Comité Consultatif Lait et Produits Laitiers de la Commission Européenne. Ce comité conseille les représentants de l'UE sur toutes les questions qui concernent le secteur laitier. Il est évident que l'évolution du marché y joue un rôle capital. Mais éga-

lement des thèmes tels que l'étiquetage ou le règlement allégations gagnent en importance. Par contre, des problèmes tels que l'OMC sont des sujets de second plan, puisqu'il semble très improbable - selon l'avis des observateurs - qu'un nouvel accord soit conclu dans les prochaines années.

### **European Dairy Association**

[www.euromilk.org](http://www.euromilk.org) - [www.euromilk.org](http://www.euromilk.org)

La collaboration entre ASSIFONTE et EDA ne présente aucune difficulté actuellement. ASSIFONTE se charge des dossiers qui sont spécifiques à l'industrie du fromage fondu, par contre, les thèmes où les intérêts des deux organisations se recoupent peuvent être traités ensemble. C'est d'ailleurs pour-

quoi ASSIFONTE est membre du Comité « Trade and Economics » ainsi que du sous-groupe « OMC ». D'autre part, les sujets tels que « recovered cheese » sont traités ensemble, car ils concernent non seulement le fromage fondu, mais aussi le fromage naturel.



## Le mot de la fin

Ce rapport d'activité donne à tout intéressé un aperçu des dossiers importants pour notre organisation. Le développement du marché, mais aussi les questions de législation, d'hygiène ou de physiologie de la nutrition y jouent un rôle.

L'industrie de la fonte de fromage est également touchée par des décisions de politique agricole qui ont une influence sur elle en tant qu'industrie de deuxième transformation. Les charges administratives croissantes et la sévérité/l'importance des contrôles quelque fois injustifiés font que le nombre de ceux qui pensent à une délocalisation de capacités de production en dehors de l'UE est croissant. Il convient de réfléchir à ce problème avec une perspective de long terme pour que les possibilités de travail soit également exportées.

Le bureau remercie toutes celles et tous ceux qui l'ont conseillé et aidé pendant la période du présent rapport. Ceci vaut tout particulièrement pour les membres du Comité Directeur, notamment Alain Cougoulic, et Gerard Kasbergen, qui a pris en charge la coordination particulièrement difficile et la présidence du groupe de travail GMP.

Ceci vaut également pour tous les membres qui nous soutiennent de façon active avec leurs contributions régulières. L'Assemblée Générale à Prague a de nouveau montré à quel point l'intérêt pour une collaboration européenne de l'industrie de la fonte de fromage est fort et nous allons nous employer à la renforcer toujours plus.



Eberhard Hetzner  
Secrétaire Général



